

6 MESURES DE DIFFÉRENCIATION EN COURS DE LANGUE

Cette directive concerne en premier lieu la langue 2, mais s'applique également aux cours de langue 3 et aux options spécifiques d'orientation linguistique.

6.1. PRINCIPE

Dans un objectif de différenciation de l'enseignement, le Collège St-Michel propose un programme adapté aux élèves d'un niveau de langue nettement supérieur. Cette offre est facultative. Elle repose sur l'initiative de l'élève et sur la recommandation par le professeur.

6.2. CADRE

L'élève remplissant les critères ci-dessous peut être dispensé de certaines leçons du cours de langue. Le temps libéré sera investi dans le cadre d'un travail plus autonome comportant des lectures supplémentaires, des travaux de composition écrite et/ou de présentation orale. Ces travaux seront décidés en accord avec le professeur et corrigés par le professeur. L'élève sera aussi tenu de présenter une partie de ce travail devant ses camarades de classe.

6.3. BASE LÉGALE

Règlement interne du Collège St-Michel, art. 4 : « Un élève peut être dispensé d'assister à un cours s'il possède manifestement les connaissances requises du niveau où il se trouve, notamment à la suite d'un séjour linguistique d'une année au moins. La dispense est

accordée par le recteur sur préavis du proviseur et du professeur concerné. Toutefois, l'élève reste astreint aux examens fixés par le professeur et est responsable de s'informer sur la matière examinée».

6.4. CONDITIONS

- a.** Faire preuve d'une maîtrise linguistique clairement supérieure à la moyenne.
- b.** Obtenir au moins 5.0 de moyenne dans la langue concernée. Si l'élève n'atteint plus la moyenne prescrite, sa dispense prend fin.
- c.** La demande doit être rendue en bonne et due forme.
- d.** Obtenir l'appui du professeur de L2.
- e.** Obtenir l'accord de la direction.

6.5. PROCÉDURE

- a.** La demande peut être proposée à partir des vacances d'automne.
- b.** L'élève demandera le formulaire auprès de son professeur.
- c.** Le professeur remplira sa partie du formulaire, le signera et le soumettra à la direction (instance de décision).
- d.** Le formulaire indiquera la durée et la nature de la dispense.
- e.** Le formulaire indiquera le nombre et la nature des travaux à rendre (charge de travail équivalente aux cours manqués).